

Procès-verbal de la huitième assemblée du conseil d'administration tenue le jeudi 13 avril 2017, 16 h 00, à l'édifice de la mairie de Châteauguay / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES :

- ↳ Dagenais, Gaétan Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↳ Toulouse, Linda Beauharnois, administrateur substitut, siège n° 1
- ↳ Pinard, Michel Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↳ Simon, Nathalie Châteauguay, administratrice, siège n° 1

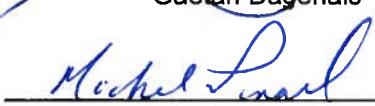
Autre(s) présence(s) : Marie-France Reid, administratrice substitut (Ville de Châteauguay), Alain Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général de la régie, et Sébastien Gagnon, directeur général de la Ville de Châteauguay

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

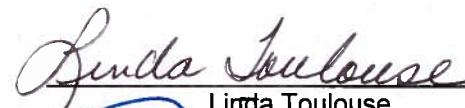
Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les administrateurs votants présents, formant le conseil d'administration conformément aux termes et conditions de l'entente intermunicipale constituant la régie, renoncent à l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire.



Gaétan Dagenais



Michel Pinard



Linda Toulouse



Nathalie Simon

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

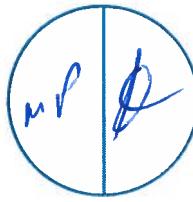
Le quorum étant atteint et les formalités prescrites ayant été complétées conformément à la loi, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2017-051 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Prolongation de la période de validité de la soumission pour la conception et la construction du complexe sportif multi-plateaux intérieur
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.



3. PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ET RÉCRÉATIF MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR

2017-052

Attendu que le conseil d'administration, en vertu de sa résolution n° 2016-039 dûment adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 20 décembre 2016, reconnaissant et acceptant la délégation de compétence adoptée par la Ville de Châteauguay en ce qui concerne le complexe multi-plateau et, plus précisément sa réalisation selon un mode de construction de type « clé en mains » en vertu de l'appel d'offres publics numéro SP-16-162, a accepté la soumission déposée par la firme « Consortium Lambda – Lainco », soit la plus basse soumission conforme reçue ;

Attendu que l'octroi de ce contrat est sous réserve que la régie reçoive l'approbation ministérielle prévue par la loi de son règlement d'emprunt numéro 2016-007 ;

Attendu qu'en date de ce jour, la régie est toujours en attente de l'approbation ministérielle précitée ;

Attendu qu'en vertu des documents d'appel d'offres, la soumission de la firme « Consortium Lambda – Lainco » est valide jusqu'au 14 avril 2017 ;

Attendu qu'en date du mardi 11 avril 2017, la firme « Consortium Lambda – Lainco » informait la régie qu'elle consentait à prolonger la validité de sa soumission pour une période additionnelle de soixante (60) jours, avec une indication à l'effet que le coût de la soumission pourrait « être revu pour inclure l'augmentation du coût de l'acier (...), avec preuves justificatives » ;

Il est proposé par monsieur Michel Pinard, appuyé de monsieur Gaétan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accueillir favorablement la proposition formulée par la firme « Consortium Lambda – Lainco » et d'accepter la prolongation de la période de validité de la soumission déposée par celle-ci de soixante (60) jours, soit jusqu'au 13 juin 2017, incluant une révision éventuelle du coût de la soumission telle que demandée, un tel ajustement ne devant toutefois pas avoir comme effet de modifier l'ordre des soumissionnaires.

ADOPTÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

5. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2017-053

Il est proposé par madame Linda Toulouse, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épousé. Il est 16 h 15.

ADOPTÉ.

Michel Pinard,
président du conseil d'administration

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier